



La Première Dame encourage les initiatives des jeunes



La

Le lundi 07 août 2023, la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye a visité le centre de santé Shifaa médical center sis à Buyenzi et une maison d'habillement et cosmétiques chez Farnas sis à kabondo dans le but d'encourager et soutenir les initiatives des jeunes. Au centre de santé Shifaa médical center, Son Excellence Angeline Ndayishimiye, présidente de la fondation bonne action Umugiraneza a remis officiellement à ses responsables des lits d'hôpital afin de soutenir et encourager les œuvres de ce centre de santé initié par des jeunes natifs de Buyenzi, qui ont fait des études de médecine à l'étranger.

Première Dame a également octroyé une aide composée de pagnes, de jus et de farine pour bouillie aux enfants et aux vieux dans le but de se joindre à eux dans le cadre du mois dédié à la solidarité nationale, comme l'a indiqué la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye.

A kabondo, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a visité une maison d'habillement et cosmétiques tenue par une jeune fille née au Burundi de parents étrangers. Elle l'a encouragée et remerciée pour ses bonnes initiatives dans le domaine du commerce, en a lui souhaité d'aller toujours de l'avant. (www.rtnb.bi)

Dans ce numéro:

page

La Première Dame encourage les initiatives des jeunes

1

Maintien ou pas du contenu de l'article 289 de la Constitution : réactions des habitants de la province Buzanza

2

Le CERDOTOLA ouvre son bureau régional au Burundi

3

Réunion des membres du comité provincial de lutte contre le sida

6

Mwaro: la jeunesse appelée au respect des droits de l'homme

8

Maintien ou pas du contenu de l'article 289 de la Constitution : réactions des habitants de la province Bubanza



Le jeudi 10 août 2023, les habitants de la province Bubanza (Nord-Ouest du Burundi) se sont exprimés sur le maintien ou non du contenu de l'article 289 de la Constitution du Burundi, qui parle de tenir compte des quotas ethniques au Gouvernement, dans les deux chambres du Parlement et dans la Justice. C'était au cours d'une réunion qui a été organisée par le Sénat, pour recueillir les avis des uns et des autres.

Sur 39 personnes qui se sont exprimées, 30 sont pour la suppression de cet article. Certains des arguments, avancés, sont entre autres, que le fait de tenir compte des quotas ethniques risque d'ignorer le mérite et de nommer quelqu'un qui n'est pas à la hauteur de sa tâche. Ils parlaient, également, qu'il y a un pas déjà franchi car toutes les ethnies se rencontrent dans divers projets de développement, dans des églises, au sein des partis politiques et autres. D'autres argumentent disent que, non seulement la considération des quotas ethniques fait persister l'ethnisme et favorise différentes spéculations, mais aussi, même des quotas en place ne tiennent pas

compte des effectifs des uns et autres. Ils demandent de privilégier le patriotisme et le développement de leur pays. Ils invitent les hautes autorités à étudier le cas des sites et réfugiés, car, selon eux, ils font perdre des divisions ethniques.

Quant aux 9 autres qui disent que c'est encore tôt, ils indiquent que des blessures liées à la crise que les Burundais ont enduré, ne sont pas encore pansées. Ils s'expliquent que la réconciliation entre les Burundais n'est pas encore effective et que même la Constitution reconnaît l'existence de ces ethnies. L'un des batwa, lui, argumente en disant que leur représentativité est encore peu et s'inquiète du risque de perdre même les cooptations. Il demande plutôt de revoir à la hausse le quota des batwa.

Cinq parmi ceux qui se sont exprimés, ont demandé la suppression des listes bloquées dans la mise en place de certaines institutions.



Le Président du Sénat burundais, le Très Honorable Emmanuel SINZOHAGERA, a indiqué que tous ces différents avis, sur le contenu de cet article 289 de la Constitution, seront recueillis et mis dans un rapport, dans le but de prendre une décision constructive et réconciliatrice. Il appelle les administratifs à la base à poursuivre cette collecte des réactions, sur les collines, pour que tout le monde s'exprime. A noter que le recueil des avis des uns et des autres va se poursuivre dans toutes les provinces du pays. (www.abpinfos.bi)

Le CERDOTOLA ouvre son bureau régional au Burundi



Le jeudi le 10 août 2023, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand Bashikako accompagné du Secrétaire Exécutif du Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines (CERDOTOLA) Pr Charles Binam Bikoï ont procédé à l'ouverture officiel d'un bureau régional du CERDOTOLA chargé de l'Afrique orientale et australe. Ce nouveau bureau est situé au quartier Gasekebuye, Commune Muha, en Mai-



rie de Bujumbura. Les cérémonies ont débuté par la coupure du ruban, signe d'ouverture solennelle de ce bureau régional. Après, les participants aux cérémonies ont effectué une visite guidée de tout le bâtiment qui va abriter le bureau régional du CERDOTOLA.

Dans son mot de bienvenu, la représentante pays et directrice régionale a.i du CERDOTOLA Mme Rose Ndayiragije a remercié le Gouvernement du Burundi pour avoir accepté d'abriter le bureau régional. Elle a également remercie le secrétariat du CERDOTOLA qui a équipé ce bureau. Elle a invité les étudiants, les cher-

cheurs et les académiciens à fréquenter régulièrement ce bureau pour y mener des recherches.



Quant au Secrétaire exécutif du CERDOTOLA Pr Charles Binam Bikoï, il a fait savoir que les bureaux hors siège s'offrent en effet comme des instances de mobilisation, de proximisation et de mutualisation des forces vives de la culture et de l'intelligence africaine pour les mettre définitivement au service de la communauté africaine globale, reléguée au ban de l'histoire, tenues en coupe réglée, depuis le double choc de la Traite transatlantique et de la colonisation consacrée puis scellée par



la Conférence de Berlin. Le pari étant de « dé-Berliniser » l'Afrique pour construire l'Afrique voulue selon l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il est apparu évident que rien de durable ne peut être envisagé sans le recours massif à la valorisation des patrimoines, arts et cultures de l'Afrique légués par nos ancêtres, véhiculés par nos langues séculaires, qui est la clé de toute libération, de tout Développement de l'Afrique, a-t-il fait entendre. Selon lui, cette ouverture du bureau régional du CERDOTO-



LA, c'est une aube nouvelle qui se lève sur l'institution, porteuse d'une nouvelle espérance pour le Burundi mais davantage pour l'ensemble des peuples d'Afrique.

Dans son discours de circonstance le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand Bashikako a fait remarquer que le choix du Burundi comme siège du Bureau régional du CERDOTOLA témoigne du dynamisme de la coopération entre cette institution et le Burundi. Celle-ci

le gouvernement du Burundi, en collaboration avec tous ses partenaires, ne ménagera aucun effort pour renforcer davantage cette coopération et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés pour la réussite et le rayonnement effectif du CERDOTOLA au Burundi, en Afrique et partout ailleurs dans le monde en vue de contribuer à un développement durable des peuples respectifs.

Les cérémonies ont été agrémentées par des tambours et les danses traditionnelles burundais. (MAECD)

concerne des domaines multiples et variés telle que la formation, la recherche, le renforcement des capacités des cadres du secteur de la culture, l'appui dans le lancement des projets innovants tels que la numérisation des thèses à l'Université du Burundi, a-t-il poursuivi.

Il a réitéré l'engagement du gouvernement du Burundi après certains temps de réticence dans les activités de ce centre international suite aux moments de crises qu'a connu le pays. Il a insisté que

Lancement du projet de production agricole d'urgence au Burundi

Le jeudi 3 août 2023, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a lancé le projet de production agricole d'urgence au Burundi (AEFPF-Burundi).

Cette activité a eu lieu dans le marais de Nyawisera se trouvant à cheval entre les communes Gatarra et Matongo de la province Kayanza (nord).

Ayant débuté en septembre 2022 pour se clôturer au mois de décembre 2024, ce projet a un coût estimatif de 15 milliards de francs burundais et couvrira 48 000 ménages des 17 provinces soit environ 255 000 bénéficiaires directs dont 60% seront des femmes desdites provinces.

Dans son discours, le Représentant du groupe de la Banque Africaine de développement (BAD) au Burundi, Monsieur Jean Claude Nsabimana, a fait savoir que l'AEFPF-Burundi a pour objectif de faire

reculer la pauvreté dans les pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et leur progrès social. A cet effet, Monsieur Nsabimana mobilise les ressources pour promouvoir l'investissement dans ces pays et leur fournit une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

Il a rappelé que depuis février 2022, une guerre entre la Russie et l'Ukraine a éclaté et que des conséquences inouïes se sont manifestées dans divers pays sans épargner le Burundi. Il a parlé de la hausse du prix du carburant et d'autres produits de première nécessité tels que les fertilisants, les semences, et les produits phytosanitaires pour la production agricole qui fait vivre la majorité des ménages tant ruraux que citadins.

Le Représentant du groupe de la Banque Africaine de Développement au Burundi a insisté qu'en vue d'ap-



puyer les états africains à faire face aux conséquences de la crise russo-ukrainienne, la BAD a mis en place la facilité agricole d'urgence et que c'est dans ce cadre du projet AEFPP-B qui a été mis en place. Ce projet vise de manière spécifique intensifier la production de céréales (maïs et riz) en recourant aux variétés résilientes au changement climatique, promouvoir les politiques sensibles au genre en facilitant l'accessibilité aux intrants agricoles ainsi que la promotion de la digitalisation pour apporter un appui aux agriculteurs afin de garantir la transparence et l'inclusion.

A son tour, l'assistant du Ministre ayant l'agriculture dans ses attributions, Monsieur Emmanuel Ndorima-

na, a salué l'appui de la BAD dans différents domaines tels que l'agriculture, l'élevage, le traçage des routes, l'électrification, et bien d'autres secteurs.

Parlant du projet qui venait d'être lancé, Monsieur Ndorimana a précisé que le projet AEFPP-B a pour mission d'appuyer afin que la population ait de quoi à mettre sous la dent et que chaque poche ait de l'argent.

De plus, il a apprécié le fait que ce projet ait mis en avant la promotion du genre et que 60% des bénéficiaires seront des femmes surtout qu'elles sont les premières à s'occuper des travaux agricoles. Pour lui, la promotion du genre aboutit sans nul doute à booster l'économie du pays sans mettre de côté celle des femmes.

L'Assistant du Ministre ayant l'agriculture dans ses attributions a renchéri que, grâce à ce projet, la production rizicole passera de 200 à 28 000 tonnes tandis que la production du maïs qui est de 571 tonnes augmentera jusqu'à atteindre 9 000 tonnes.

Par la même occasion, Monsieur Ndorimana a invité les agronomes et les moniteurs agricoles à collaborer étroitement avec l'administration afin d'aboutir à la réussite du projet susdit. (www.abpinfos.bi)

Ngozi: la Ministre en charge des affaires sociales vole au secours des vulnérables



La Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale Madame Imelde Sabushimike a remis mardi, le 08 août 2023 une assistance à l'orphelinat Umusamariya w'imbabazi sis à Buye en commune Mwumba, pour soutenir les activités de cet orphelinat. Cette assistance était composée de deux tonnes de riz, deux cents cinquante kg de haricot, sucre, lait, biscuits, jus, huile, etc.

Pour la Ministre Imelde Sabushimike, la prise en charge des orphelins est une œuvre louable, qui exige un esprit de responsabilité, parce que ces orphelins sont à la responsabilité de l'orphelinat Umusamariya w'imbabazi. La responsable de cet orphelinat l'ex Première Dame Révérende Denise Bucumi Nkurunziza remercie la Ministre en charge de la solidarité nationale Madame Imelde Sabushimike pour cette assistance et cette visite parce que c'est un témoignage éloquent du soutien du Gouvernement. Elle a fait savoir qu'au moment de la visite, l'orphelinat compte 52 enfants, 41 autres ont été récupérés par leur pères, parce la plupart sont des orphelins de mère.

Après l'orphelinat, la Ministre en charge de la solidarité nationale Madame Imelde Sabushimike s'est rendu à la Direction Provinciale de Développement Familial et Social (DPDFS) où elle a accordé une assistance

Président de la République et Juge-Magistrat Suprême qui a nommé 8 juges supplémentaires à la cour suprême après avoir remarqué que les juges de cette cour sont en nombre réduit par rapport aux dossiers qui sont enregistrés chaque jour dans cette cour. Le Président de la cour suprême a tenu à préciser par ailleurs que ces magistrats sont sur le point de prêter serment avant de commencer à vaquer à

leurs activités.

Le Président de la cour suprême estime aussi que la nomination de ces juges va donner un ouf de soulagement à la cour et aux justiciables même si leur nombre reste insuffisant.

(www.rtnb.bi)

Réunion des membres du comité provincial de lutte contre le sida

Le comité provincial de lutte contre le sida, (CPLS) en province de Mwaro, a organisé mercredi le 9 août 2023, une réunion d'échange sur l'état des lieux des réalisations de lutte contre le sida au cours du semestre écoulé.

Le médecin provincial, Dr Ezéchiel Nzuwonsaba, a indiqué que cette rencontre est un moment opportun d'échange sur les activités en cours de réalisation, ce qui a réussi et les défis rencontrés, afin de trouver une solution. A propos des intervenants en matière de la santé dont leur mandat a expiré, Monsieur Nzuwonsaba a signalé que le combat de lutte contre le sida est une préoccupation de tout un chacun dans son domaine.

Dans son mot d'ouverture, le Conseiller Socioculturel du Gouverneur, Claver Ngurube, a indiqué qu'il est nécessaire de voir ensemble comment améliorer la santé de la population de Mwaro, en se focalisant sur le volet de lutte contre VIH sida. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida se préoccupe de renforcer les activités de lutte contre le VIH sida en appuyant les comités chargés de lutter contre cette maladie du sommet à la base, a-t-il expliqué.

Les mesures seront prises suivant les données collectées en rapport avec la lutte contre le VIH sida. Il a indiqué que la réunion de coordination des CPLS est une bonne opportunité pour échanger sur les besoins de coordination du VIH/ Sida au niveau des provinces.

(<https://abpinfo.bi>)

Les caféiculteurs demandent la hausse du prix du café



de Bururi chargé du développement, Monsieur Rémy Ndayubaha, a plutôt demandé à cette population à s'investir pour étendre les superficies de café et sensibiliser la jeunesse à pratiquer cette culture qui génère des devises dont le pays a besoin.

Ces échanges ont eu lieu mercredi le 9 août 2023, lors d'une descente des responsables administratifs et techniciens du Bureau provincial de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage sur la colline Musenyi précisément à Horezo, zone Muheka commune Songa, lors de la campagne de paillage et taillage du café.

Les cultivateurs du café demandent la hausse du prix du kilo, car son entretien leur coûte cher et exige aussi des propriétés foncières plus vastes. Le Conseiller au Cabinet du Gouverneur en province

(<https://abpinfo.bi>)

La BIJE sensibilise les jeunes à travailler avec cette banque



La Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE) en collaboration avec le Fonds de Garantie FIGA a organisé le 08 août 2023 des descentes de formation et de sensibilisation à l'endroit des jeunes dans six provinces du pays. Les travaux de ces descentes ont été ouverts dans la province Ngozi en Commune Gashikanwa par l'Administrateur Directeur Général de BIJE, Sixte Niyuhire.

Selon l'Administrateur Directeur Général (ADG) de la BIJE dans son discours d'ouverture, l'objectif de ces descentes dans les six provinces du pays est de sensibiliser les jeunes qui n'ont pas encore contracté des crédits auprès de la BIJE et de leur apporter des connaissances en rapport avec l'élaboration et la rédaction d'un bon plan d'affaires bancable. Par ailleurs, la BIJE en collaboration avec le FIGA ont déjà organisé des descentes dans les différentes provinces dans le

but de sensibiliser les jeunes qui ont déjà eu des crédits sur la façon de bien gérer leurs projets pour qu'ils puissent bien rembourser les crédits qui leur ont été octroyés, a ajouté l'ADG de la BIJE.

L'ADG de la BIJE s'est dit par la suite satisfait des taux de remboursement des crédits contractés par les jeunes. Néanmoins, des cas d'impayés s'observent surtout dans le secteur agro-pastoral où les jeunes éprouvent des difficultés de rembourser leurs crédits suite aux aléas climatiques ou aux maladies qui attaquent les cultures et animaux d'élevage.

Il a été néanmoins prouvé que certains jeunes ne remboursent pas leurs crédits suite à la mauvaise gestion liée à la malversation des biens soit de l'entreprise ou de la coopérative. En ce cas, la BIJE collabore avec l'administration à la base et les comités des jeunes à la base pour pouvoir amener ces jeunes défaillants à rembourser petit à petit la Banque.

L'ADG a lancé un appel à saisir cette opportunité pour travailler ensemble en élaborant des projets en vue d'augmenter la production et l'emploi pour eux mais aussi pour les autres. Il a aussi lancé un appel à l'administration à la base, aux confessions religieuses et ONG à être toujours aux côtés des jeunes pour les inciter à travailler ensemble en vue de l'auto-développement. (www.rtnb.bi)

La loi anti-corruption en vigueur au Burundi est à améliorer

L'Observatoire de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a animé un point de presse, jeudi le 10 août 2023, pour faire part de ses préoccupations par rapport aux nouvelles mesures prises par le Gouvernement du Burundi en matière de lutte contre la corruption.

Dans son allocution, le Président de l'OLUCOME Monsieur Gabriel Rufyiri a rappelé que le Gouvernement du Burundi a ratifié la convention des Nations Unies contre la corruption et la convention de l'Union Africaine contre la corruption en janvier 2005, via une loi votée par le parlement de cette époque.



Après cette ratification, a-t-il ajouté, la cours spéciale anti-corruption, le parquet général anti-corruption et la brigade spéciale anti-corruption ont été mis en place.

composée de 200kg de riz et une enveloppe à 8 étudiants batwa qui étudient à l'université de Ngozi. Elle a encouragé ces étudiants batwa à fournir beaucoup d'efforts dans leurs études et se fixer des objectifs précis à atteindre.

Dans la même province de Ngozi, la Ministre en charge de la solidarité nationale Madame Imelde Sabushimike a distribué une assistance composée de 3 tonnes de riz à 600 ménages de batwa et 400 tôles à 22 ménages de batwa en commune Ruhororo. Madame Imelde Sabushimike a exhorté les batwa de la commune Ruhororo à travailler en association

pour lutter contre la pauvreté au niveau des familles et du pays.

La Ministre Imelde Sabushimike a promis des tôles à ceux qui auront pu élever les murs, parce que l'objectif est d'éradiquer les maisons en pailles. Elle a exhorté les batwa à être solidaires dans la construction des maisons en aidant notamment les veuves et les personnes âgées dans la fabrication des briques, à l'élévation des murs et la pose des charpentes. Madame Imelde Sabushimike a également interpellé les batwa de Ruhororo à s'atteler au travail, combattre la pauvreté, envoyer les enfants à l'école afin de leur préparer un meilleur avenir. (www.rtnb.bi)

Mwaro: la jeunesse appelée au respect des droits de l'homme



Dans le cadre de la vulgarisation de la politique nationale des droits de l'homme, des affaires sociales et de la solidarité nationale Madame Imelde Sabushimike a organisé le mercredi 9 août 2023 une journée d'échange à l'intention des jeunes affiliés et non affiliés aux partis politiques de la province mwaro et ses environs.

Le Directeur Général au Ministère en charge des droits de l'homme a fait savoir qu'il faut toujours respecter les droits de l'homme pour que tout citoyen vive dans la dignité et la liberté d'où il a appelé ces jeunes à éviter d'être manipulés par certains leaders.

Au cours des enseignements dispensés à l'intention de ces jeunes, il était question de leur expliquer ce que c'est que la déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que son contenu, cette déclaration ayant été signée il y a 75 ans.

Le Directeur Général Monsieur Désiré Harimeshi a fait savoir que c'est une bonne occasion pour ces jeunes de savoir d'où est venu la paix et la sécurité car, a-t-il précisé, la jeunesse constitue l'avenir du pays.

Monsieur Désiré Harimeshi a également indiqué que sur base de ces enseignements, les jeunes comprendront leurs droits et devoirs, le comportement à adopter dans le respect des droits de l'homme, la manière d'exprimer leurs besoins et les voies par lesquelles passer pour obtenir des solutions, toujours dans le respect de la dignité humaine. Le Directeur Général au Ministère en charge des droits de l'homme a précisé que ces enseignements vont continuer dans d'autres provinces du pays.

(www.rtnb.bi)

Seuls les commerçants grossistes vont vendre le sucre

Aucun commerçant de Kayanza (nord) n'est autorisé à vendre du sucre à moins qu'il soit grossiste qui s'approvisionne à partir de la SOSUMO.

Cette recommandation a été émise mercredi le 9 août 2023, lors d'une réunion tenue par le Gouverneur de Kayanza, à l'intention des commerçants grossistes qui



s'approvisionnent en sucre à partir de la SOSUMO pour l'acheminer au niveau des communes de la province Kayanza, a-t-on appris sur place.

Au cours de cette réunion, les commerçants grossistes qui s'approvisionnent en sucre à partir de la Société Sucrière du Moso (SOSUMO), ont souligné que la revue à la hausse du prix du kilogramme de sucre, va les entraîner dans la faillite car, ont-ils précisé, le prix de vente pour un sac de 50 kilos est de 159 500 Fbu alors, que le prix d'achat a été fixé à 162 000Fbu.

Pour ces commerçants grossistes, il faut qu'il y ait une analyse profonde pour qu'ils n'enregistrent pas des pertes énormes surtout que les frais de transport, de chargement et de déchargement de ce sucre à partir du dépôt installé à Ngozi sont très élevés.

Après les échanges, les participants à la réunion se sont convenus que ce sont désormais les grossistes qui vont détailler le sucre par sac et que les semi-

grossistes et les détaillants n'auront plus droit à la vente du sucre.

Le Gouverneur de Kayanza, le colonel Rémy Cishahayo a averti que les commerçants des milieux ruraux qui seront surpris en train de vendre le sucre seront sévèrement sanctionnés. En vue de la mise en application de cette nouvelle mesure, la même autorité provinciale a demandé à l'administration de dresser les listes des demandeurs du sucre à partir des cellules de base, chaque fois qu'il est déjà acheminé en provenance de l'entrepôt de Ngozi.



Les services de renseignement et la police ont été, de leur côté, invité à suivre de près que la quantité du sucre transporté à partir de Ngozi est égale à celle déchargée au niveau de la province et des communes de Kayanza et qu'elle a été distribuée à la population qui en a besoin. (www.abpinfos.bi)

Gitega: lancement d'une retraite judiciaire



Le Lundi 7 août 2023, le Président de la cour suprême Monsieur Emmanuel Gateretse a lancé à Gitega, les activités d'une retraite de rédaction des jugements pour les dossiers qui ont été pris en délibéré. Monsieur Emmanuel Gateretse recommande que ces dossiers soient clôturés et prononcés

à la fin de ce mois d'août 2023 pour que les justiciables puissent connaître l'issue de leurs dossiers. Cette retraite a eu lieu au cours des vacances judiciaires qui ont débuté avec le mois d'août courant. Selon le Président de la cour suprême, 352 dossiers sont pris en délibéré.

Monsieur Emmanuel Gateretse a invité les juges de la cour suprême à se mettre à l'œuvre pour qu'à la fin de ce mois, tous les dossiers soient clôturés et prononcés. Il a également invité les juges des autres tribunaux à se donner corps et âme afin que les dossiers restés en délibéré et les jugements non encore prononcés puissent l'être à la fin de ces vacances judiciaires.

Monsieur Emmanuel Gateretse a vivement remercié le

Selon lui, ces institutions n'ont pas été efficaces, d'où l'OLUCOME demandait qu'il y ait une amélioration en leur dotant des compétences exclusives en matière de lutte contre la corruption comme les conventions ratifiées par le Burundi le demandent. Il a révélé que certaines de ces institutions ont été vidées de leur personnel par des mutations sans remplacement, ce qui constituerait selon lui, une faiblesse dans la lutte contre la corruption. «Aujourd'hui la brigade spéciale anti-corruption est dans l'air, elle n'a pas même de tutelle».

Monsieur Rufyiri a indiqué que cette situation va impacter les financements du Burundi car les stratégies de lutte contre la corruption mis en place ne sont pas claires.

Il a recommandé au Gouvernement la mise en place des institutions spécialisées en matière de lutte contre la corruption, l'amélioration de la loi anti-corruption en vigueur au Burundi et la mise en place d'une stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. (<https://abpinfobi>)

La culture du café va bon train dans la province Mwaro



Dans son mot d'ouverture, le Conseiller du Gouverneur chargé du développement, Monsieur Jérôme Ndayishimiye a dit que la culture du café en province Mwaro se porte bien grâce aux techniciens et agronomes qui luttent pour son amélioration. Il a demandé aux administratifs zonaux et collinaires de sensibiliser les agriculteurs à continuer cette campagne dans leurs entités administratives. Il a ap-

Le délégué de l'Office pour le Développement du Café dans la région de Kirimiro, Monsieur Alexandre Minani a exhorté les agriculteurs de Mwaro d'éviter la fraude du café, mais de vendre leur production officiellement, à l'usine locale.

C'était au cours du lancement officiel de la campagne de taille et de paillage du café qui s'est déroulée mardi le 8 août 2023 à la colline Bwakira, zone Gatwe, commune Kayokwe. Le Directeur Provincial de l'Environnement Agriculture et Elevage fait le paillage du café

Monsieur Minani a souligné qu'un champ du café bien entretenu augmente le rendement. Il a ainsi appelé les caféiculteurs à revaloriser cette culture qui amène des devises permettant au pays d'exécuter des projets de développement durable.

appelé les techniciens et les agronomes de suivre de près les agriculteurs dans la mise en application de cette campagne.

Prenant la parole, le Directeur Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Monsieur Libert Nzokirantevye a indiqué que la zone Gatwe où s'est déroulée la campagne de taille et de paillage du café se classe parmi les premières pour cette culture. Il a fait savoir qu'aux quatre communes sur six qui cultivaient le café, vient de s'ajouter la commune Rusaka. Il reste la commune Gisozi.

(<https://abpinfobi>)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°09 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 09 AOÛT 2023

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 09 août 2023 à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le mardi 01 et le jeudi 03 août 2023 et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de loi portant modification du décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat.**
- 2. Projet de loi portant modification du décret-loi n°1/023 du 26 juillet 1989 portant cadre organique des établissements publics burundais.**

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Jusqu'aujourd'hui, il existe des textes de lois qui datent de longtemps et qui ne répondent plus aux réalités du moment.

Le législateur de l'époque n'a pas tenu en considération la gouvernance de certaines institutions en termes d'efficacité et d'efficience, ce qui fait qu'à l'heure actuelle il y a des conseils d'administration qui ont été mis en place et qui font dépenser beaucoup de fonds, alors que ces structures ne génèrent pas de revenus.

C'est le cas du décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat et du décret-loi n°1/023 du 26 juillet 1989 portant cadre organique des établissements publics burundais.

Dans le souci de se conformer à la Constitution en vigueur, il a été décidé de revoir le cadre légal régissant les établissements publics burundais et les administrations personnalisées de l'Etat pour l'adapter à l'environnement actuel, en supprimant les conseils d'administration car ces structures ne génèrent pas de recettes.

Avec cette suppression des Conseil d'administration, les missions qui leur revenaient seront confiées aux inspections générales des ministères.

Après analyse, le Conseil des Ministres a formulé les observations suivantes:

- Si les conseils d'administration sont supprimés pour certaines institutions, il sera difficile pour certaines d'entre elles de prendre des décisions pertinentes. Il serait mieux de penser à mettre en place un autre organe pouvant substituer le Conseil d'Administration ;
- Pour les administrations personnalisées régies par les lois spécifiques, il est proposé d'insérer une disposition prévoyant que l'appellation des organes dirigeants se réfère à ces lois qui les ont mises en place ;
- Les concepts de « Administration personnalisée » et « Etablissement public » doivent être bien définis pour éviter toute confusion et faciliter la compréhension. Ainsi les éléments suivants sont pris en compte:
 - Une administration personnalisée est une entité déconcentrée de l'Etat tandis qu'un établissement public est une entité décentralisée ;
 - Une administration personnalisée est placée sous l'autorité directe d'un ministre tandis qu'un établissement public est placée sous la tutelle d'un ministre ;
 - Une administration personnalisée est dotée d'un budget de fonctionnement chaque année et les recettes perçues sont directement versées au Trésor public. Il est doté d'un Conseil de Direction. Un établissement public quant à lui reçoit un fonds de départ lui permettant de produire et faire des bénéfices, et dans ce cas un Conseil d'Administration est nécessaire.
 - Les administrations personnalisées, par nature, rendent des services publics. Ces services peuvent être rémunérés ou pas. Ces deux situations doivent être gérées différemment.
- Ces structures doivent être dirigées par des Directeurs Généraux assistés de Directeurs.

La Ministre de la Justice, en collaboration avec l'équipe des Ministres qui avait travaillé précédemment sur ces deux textes lors du Pré-Conseil, a été désignée pour retravailler ces textes en fonction de ces orientations. Ils seront ramenés en Conseil des Ministres pour adoption.

3. **Note relative à l'achat des actions et la mise en conformité légale de la SOCABU**, présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

En ce qui concerne **l'achat des actions**, deux actionnaires ont annoncé le désir de vendre la totalité de leurs actions détenues dans la société SOCABU. Il s'agit de l'actionnaire Belge BOELS et BEGAULT et l'actionnaire InterBank-Burundi.

Avec l'achat de ces actions, l'Etat du Burundi va accroître son investissement dans la SOCABU de 10,54% pour avoir au total 46,65% dans le capital social de la SOCABU, ce qui aura comme conséquence l'accroissement des dividendes perçues par année.

Il est proposé au Gouvernement d'accepter l'achat de ces actions. Cette acceptation couvrirait également d'autres cas de vente similaires à la SOCABU pouvant intéresser l'Etat du Burundi.

Concernant la conformité légale de la SOCABU, il s'agit de la mise en application de la loi n°1/02 du 7 janvier 2014 portant code des assurances au Burundi qui, dans son article 327, stipule qu' « aucune entreprise ne peut pratiquer en même temps les opérations des branches Vie et capitalisation et celles des branches dommages ». La SOCABU est dans l'obligation légale de gérer ses activités en deux branches séparées.

Eu égard au caractère impératif des dispositions de la loi citée ci-haut, la SOCABU veut se conformer à cette loi en scindant la société en deux entités, administrativement et financièrement distinctes et indépendantes, comme l'exige la loi ci-haut citée.

Le Conseil des Ministres a **accepté** les propositions de la note avec la recommandation que tous les apports en capital des sociétés publiques dans les diverses sociétés soient inscrits au nom de l'Etat burundais.

4. **Stratégie nationale de mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine**, présentée par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

L'accord établissant la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) a pour objectif de concrétiser l'intégration de l'Afrique, en servant de moteur de croissance économique, de l'industrialisation et du développement durable de l'Afrique. Le Burundi a ratifié l'Accord portant création de la ZLECAf le 17 juin 2021.

La stratégie de mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine s'inscrit dans les efforts du Burundi dans la recherche des performances commerciales et de facilitation des échanges entre le Burundi et ses partenaires africains.

Pour pouvoir profiter des privilèges et avantages de la ZLECAf, les investisseurs burundais doivent s'assurer que leur production implique une transformation ou une valeur ajoutée suffisante. Le Burundi devra chercher à dynamiser le secteur productif, accroître son potentiel d'exportations et créer un environnement favorable aux investissements nationaux et étrangers.

La présente stratégie est articulée sur quatre (4) interventions à savoir: (i) l'appropriation nationale de l'Accord sur la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, (ii) la diversification de l'offre exportable et des marchés de biens, et amélioration de la compétitivité des entreprises nationales (iii) le développement de l'offre et amélioration de la qualité des infrastructures, du secteur des services (iv) le renforcement des capacités de production/entrepreneuriales des femmes et des jeunes.

Concernant le financement, le budget global nécessaire à la mise en œuvre de la présente Stratégie est estimé à Dix millions Quatre-Vingt Deux milles de dollars (10 992 000 USD).

Après échange et débat, la Stratégie a été **adoptée** avec les principales observations et recommandations suivantes:

- La stratégie ne définit pas clairement les actions concrètes à mener en vue de permettre au Burundi de disposer des produits, en quantité et en qualité suffisante à vendre auprès des pays membres de la ZLECAf;
- Le Burundi doit se préparer à gérer les effets de ce libre échange continental et chaque ministère doit déterminer et s'approprier des actions qui le concernent ;
- Le Ministère ayant le Commerce dans ses attributions doit collaborer avec les autres Ministères pour bénéficier de leurs contributions sur les actions à mener, surtout que la stratégie est transversale;
- Il faut réfléchir profondément sur le plan d'industrialisation du Burundi afin que le pays puisse avoir des produits finis et diversifiés pour l'exportation vers les pays membres de la ZLECAf ;
- L'Etat devrait accompagner davantage les petites et moyennes entreprises pour qu'elles accroissent la production ;
- Il faut déterminer les produits pour lesquels le Burundi peut demander la protection contre la concurrence ;
- La stratégie doit être alignée à la Vision Burundi Pays Emergeant en 2040 et Burundi Pays Développé en 2060;
- Comme il s'agit d'une Stratégie nationale, il faut se rassurer que les images et les logos proposés dans le document traduisent les objectifs de cette stratégie;
- Cette Stratégie doit montrer les impacts positifs et significatifs pour le pays, à travers de résultats mesurables en termes de hausse des exportations et de baisse des importations;

- La stratégie devrait montrer comment atténuer un tel choc dû à la perte des recettes sur certains produits avec la mise en œuvre de la ZLECAF;
- Le Burundi devrait participer aux différentes négociations en cours et à venir sur les produits à protéger et associer les membres du secteur privé dans l'équipe technique chargée de mener les négociations ;

Le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux va appuyer lors de l'intégration de ces observations et des autres qui pourraient être envoyées par divers ministères.

5. Projet de contrat d'exploitation et de maintenance du réseau de Télévision Numérique Terrestre entre l'Etat du Burundi et la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi, présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Ce projet de contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'autorité contractante en l'occurrence l'Etat du Burundi confère au partenaire privé, c'est-à-dire la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi (STNB), le droit d'exploiter, de gérer, d'assurer la maintenance et la veille du réseau de multiplexage et de distribution des signaux de télévision numérique terrestre et le remboursement du crédit contracté auprès de l'EXIMBANK de Chine dans le cadre de ce Projet.

Des avancées ont été déjà réalisées dans le cadre de ce projet, notamment :

- La disponibilité sur tout le territoire national d'infrastructures de réseau pour diffuser les images ;
- L'Etat du Burundi a déjà contracté un crédit de 32.6 millions de dollars américains auprès d'une la banque chinoise remboursable sur 25 ans;
- Un don chinois de 190 000 décodeurs d'une valeur de 14 millions de dollars américains, est déjà disponible depuis 2020 ;
- La société STNB a été déjà créée, avec 60% des actions pour la société StarTimes Network Technology Co.Ltd et 40 % des actions pour la partie burundaise;
- La STNB dispose de six centres commerciaux dont son siège social de Rohero et les centres de Buyenzi, Gitega, Ngozi, Muyinga et Makamba ;
- Sur les 11 sites hébergeant les équipements qui sont installés, environ 4 à 5 sites pourront fonctionner convenablement une fois le contrat d'exploitation signé ;
- Les clés et les codes d'accès aux infrastructures de la STNB sont disponibles ;
- La société StarTimes supporte toutes les charges de la STNB, y compris le paiement des frais de loyer du bureau et du centre d'appel de la Société, les charges de l'eau et de

l'électricité, l'alimentation des groupes électrogènes et la maintenance des réseaux de diffusion.

La mise en œuvre de ce contrat permettra le démarrage effectif de la STNB.

Compte tenu du fait que l'apport en industrie a été surévaluée, la renégociation a permis d'aboutir à l'actionnariat de 45% au lieu de 40% pour la partie burundaise et 55% pour la partie chinoise au lieu de 60%.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres **a formulé** les observations et les recommandations suivantes :

- Il est nécessaire d'opérationnaliser la STNB le plus rapidement possible;
- Il faudrait raccourcir la durée d'exploitation de 25 ans car elle semble trop longue;
- Après signature du contrat, il est proposé de faire un suivi rigoureux de son exécution :
 - o En veillant à ce que les redevances collectées financent le remboursement du crédit ;
 - o En s'assurant que le transfert des connaissances se fait comme convenu ;
 - o En s'adaptant constamment à l'évolution de la technologie ;
- Il faudrait une évaluation du contrat tous les cinq (5) ans et envisager son réajustement en cas de nécessité;
- Il est nécessaire de connaître la valeur réelle des décodeurs pour en tenir compte comme apport de l'Etat en capital;
- Le décret donnant l'autorisation à l'Etat du Burundi à participer au capital social de la STNB est à revoir pour tenir compte de la nouvelle répartition de l'actionnariat.

Les Ministres ayant la Justice et les Finances dans leurs attributions vont appuyer dans la finalisation de ce projet en tenant compte de ces observations et d'autres aspects de forme relevés.

6. Mémoire d'entente entre le Gouvernement du Burundi et SEACOM LIMITED, présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à connecter toute la population sur le réseau de communication, et cela est possible grâce au déploiement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication adéquate et accessible à tout le monde. La fibre optique a été déployé jusqu'au chef-lieu des Provinces avec une vision de son extension jusqu'au chef-lieu des communes voire des chef-lieux des zones.

La mise en œuvre de ce Mémoire d'entente permettra au Gouvernement de réaliser cet objectif, car le déploiement de la fibre optique arrivera partout dans le pays et le prix de l'internet sera réduit et abordable.

La société SEACOM LIMITED a pour objectif de:

- Implémenter un réseau à fibre optique sécurisé reliant le Burundi vers le Point de présence de SEACOM Limited en Tanzanie ;
- Améliorer l'accès à l'internet haut débit à un coût abordable et accessible sur tout le territoire du Burundi ;
- Créer un partenariat avec l'ONATEL;
- Promouvoir la concurrence dans l'environnement des services de communications électroniques au Burundi.

Après analyse et débat, le Conseil des Ministres a **adopté** ce Mémoire avec les observations et les recommandations suivantes:

- La fibre optique proposée par SEACOM arrivera directement au Burundi sans intermédiaire, sera sécurisée et à bon marché ;
- La société LACELL occupe une place centrale dans ce dossier alors qu'elle n'est pas en ordre avec l'OBR. Il faut prendre les mesures nécessaires pour qu'elle paie ce qu'elle doit à l'Etat.
- La société SEACOM va créer un partenariat avec l'ONATEL en apportant les équipements non disponibles à l'ONATEL, et chacun sera rémunéré selon son apport;
- Un audit de la société BBS est nécessaire pour connaître l'apport de l'Etat comme capital, identifier les causes de sa non performance, sa santé financière, les raisons de ses tarifs élevés, etc...

7. Note technique sur la nécessité de valoriser les vieux boisements domaniaux dont celui de Gakara-Gahuni, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le massif forestier de Gakara couvre actuellement une superficie de 1150 ha. Il a été installé au cours de la période de 1980 à 1983.

La présente note a été préparée pour éclairer le Gouvernement du Burundi afin qu'il puisse apprécier la nécessité de la valorisation de ces vieux boisements, surtout que la non valorisation conduit à des pertes énormes dues à des renversements ou ruptures d'arbres par le vent, ainsi que les actions à envisager dans le cadre de la replantation de ces espaces.

Cette mise en valeur est précédée par la détermination du volume estimatif du bois sur pieds, et en cas de mise en vente, la valeur est estimée à soixante-cinq milliards huit cent trente quatre millions deux cent cinquante sept mille trois cent vingt francs burundais (65 834 257 320 FBU).

Le remplacement interviendra pendant 12 ans pour un coût de Un milliard trois cent soixante trois millions cinq cent mille francs burundais (1 363 500 000 FBU).

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a émis les observations et les recommandations suivantes:

- La valorisation des vieux boisement qui sont en train de se dégrader est nécessaire ;
- Des mesures d'accompagnement à cette valorisation doivent être prises afin de faire face aux conséquences qui peuvent surgir comme l'érosion, les inondations dans les bas-fonds, sécheresse, etc.;
- Une Commission chargée d'étudier en profondeur l'aspect économique et environnemental de la valorisation de tous les vieux boisements que compte le pays est nécessaire. Elle aura entre autre mission d'étudier toute la chaîne de valeur de ces arbres et donner des propositions adéquates afin que le trésor public tire profit de ces boisements.

Son rapport permettra de décider sur la valorisation des boisements se trouvant dans les autres provinces.

Le Ministre en charge de l'environnement et celui en charge des Finances vont identifier les membres pouvant constituer cette Commission.

8. Note sur l'état des lieux de mise en œuvre des observations et recommandations formulées par le Conseil des Ministres du 05 avril 2023 relatives au Projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de KABU 16 (20 MW), présentée par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

En date du 5 avril 2023, le Conseil des Ministres a analysé une note sur l'état des lieux des travaux d'aménagement de la Centrale Hydroélectrique de KABU 16 et a formulé les observations et les recommandations suivantes :

- Demander un délai de grâce à Exim Bank d'Inde qui a financé le Projet;
- Négocier des fonds additionnels auprès de Exim Bank d'Inde pour les travaux qui restent, ainsi que le déblocage du montant du crédit restant ;
- Chercher une maison de surveillance habilitée pour analyser et étudier le fondement des réclamations de l'Entreprise qui exécute les travaux;
- Suspendre les travaux liés au bitumage de la route qui accède au barrage afin de réduire la facture des travaux qui restent;
- Explorer toutes les voies possibles pour que tout le matériel commandé en Inde pour ce Projet soit livré ;
- User de tous les moyens possibles pour que la construction du barrage se termine le plus rapidement possible.

Une commission a été aussitôt mise en place pour analyser en profondeur les réclamations de l'entreprise Angelique International qui exécute le projet tout en considérant le volume des travaux de génie civil exécutés sur terrain. Après la séance de travail et de négociation, toutes les parties ont convergé sur un ajout au coût du projet d'un montant de quinze millions de Dollars Américains (15 000 000 USD) relatif aux travaux supplémentaires et au bitumage des voies d'accès aux différents ouvrages du Projet. Il est à noter que l'entreprise a arrêté tous les travaux.

Pour la mise en service de la centrale, des actions urgentes sont proposées :

- Comme le premier avenant au contrat a permis l'ajout au coût initial du projet d'un montant de 9 574 791,86 USD et que la nouvelle négociation d'un montant de 15 000 000 USD dépasse le plafond de 20% prévu par le code des marchés publics pour conclure un autre avenant, il est demandé que le Conseil des Ministres autorise la modification du contrat pour la clause relative au coût fixe et non révisable du projet et l'ajout de 15 millions de USD au coût du projet, afin de permettre l'accomplissement du Projet Kabu 16 dont les travaux sont à 94,26 %.
- La BRB devrait libérer d'urgence la partie de quatre millions cent deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et douze centimes (4 102 199.12 USD) du montant dû à EXIM Bank afin que les factures de l'Entreprise d'exécution des travaux en attente de paiement pendant plus de six mois soient payées, ce qui permettra à l'Entreprise de reprendre les activités.
- Le Gouvernement devrait procéder à la négociation avec Exim Bank d'Inde l'ajout au crédit de ce montant de quinze millions de dollars américains (15 Millions USD).

Après échange sur la note, le Conseil des Ministres a **accepté** ces propositions pour que ce barrage soit fonctionnel dans les plus brefs délais.

9. Divers

- Son Excellence le Président de la République a parlé de la situation générale qui prévaut dans le pays. Il a indiqué qu'il n'y a pas de malaise dans le pays, à part qu'un petit groupe de personnes qui s'était accaparé de tout le pouvoir économique constate que l'Etat prend les choses en mains maintenant. C'est ce petit groupe qui crée une psychose dans la population, mais le Gouvernement suit la situation de près. Il s'agit d'une guerre économique que l'Etat mène.

Il a parlé d'un autre combat qui est en train d'être mené au sein du secteur judiciaire. Il se constate dans ce secteur un comportement inadmissible qui frise l'insubordination. Cette situation doit absolument cesser car des mesures sont en train d'être prises.

Il a enfin parlé de la situation politique qui prévaut en Afrique de l'Ouest, plus particulièrement au Niger, ainsi que ce qui est entrain d'être fait pour trouver des solutions.

- Son Excellence le Vice- Président de la République a salué le pas franchi dans la mise en œuvre de la politique salariale au niveau de la fonction publique.

Il a demandé que les principes appliqués au niveau de la fonction publique en matière salariale soient étendus dans toutes les structures fonctionnant avec le budget de l'Etat.

Il a demandé également que les dossiers des fonctionnaires qui vont à la retraite soient traités avec célérité afin qu'ils perçoivent le plus rapidement possible leur pension, et surtout celle équivalente à leur dernier salaire , conformément à l'annonce faite par le Chef de l'Etat, il y a presque trois ans.

Fait à Gitega, le 10 août 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi